



La charte du licencié et du représentant légal

En tant qu'adhérent au sein du club, je m'engage à :

1. Rendre le dossier complet au plus tard pour le vendredi 22 septembre 2023.
2. Participer ou me faire représenter lors de l'assemblée générale qui aura lieu le mardi 21 Novembre 2023 à la salle Michel Berger (au bout de la rue Salvador Allende, à Lumbres).
3. Prendre connaissance régulièrement des informations transmises par le Club via
 - mail : courirdanslelumbrois.secretaire@gmail.com
 - page facebook : [Courir Dans le Lumbrois / Sorties running CDL Lumbres](#)
 - site : <https://cdllumbrois.fr>
 - tableau d'affichage
4. Respecter les règles mises en place au sein du club.

En tant qu'athlète, je m'engage à :

1. Respecter les horaires d'entraînements.
2. Faire preuve de politesse.
3. Signaler ma présence lors des pointages.
4. Avoir mon matériel (2 paires de baskets : 1 pour l'intérieur et 1 pour l'extérieur, 1 gilet de sécurité, une bouteille d'eau ou de préférence une gourde à mon nom).
5. Respecter les règles, l'esprit du jeu, la discipline, les entraîneurs et mes adversaires.
6. Prêter attention aux matériels, installations, et aider au rangement.
7. Participer aux entraînements avec assiduité et prévenir en cas d'absence.
8. Respecter l'attribution des vestiaires (filles-garçons).
9. Ne pas entrer ni sortir par les sorties de secours.
10. Ne pas consulter mon téléphone portable durant l'entraînement.

Pour les courses, je m'engage à :

1. Porter les couleurs du club et représenter dignement celui-ci (prévoir porte-dossard ou épingles à nourrice).
2. Arriver 30 min avant l'heure de l'épreuve. Respecter le règlement de chaque course.
3. Prévoir le matériel jugé nécessaire (baskets, maillot CDL, lampe, collation,...).
4. Appliquer les règles de camaraderie, de plaisir, de jeu et de compétition.

Signature du licencié

Signature du représentant légal